

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie = Revue suisse de criminologie = Rivista svizzera di criminologia = Swiss Journal of Criminology

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 4 (2005)

Heft: 2

Artikel: L'impossible statistique policière de la criminalité?

Autor: Froidevaux, Didier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1050854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Didier Froidevaux

L'impossible statistique policière de la criminalité?

Résumé

Le débat est centré ici sur la question sensible de la statistique policière de la criminalité (SPC), «maillon faible» du système global des statistiques de la criminalité et de son traitement pénal. L'auteur s'interroge d'abord sur les difficultés rencontrées en Suisse pour établir une nouvelle SPC. Il émet ensuite des propositions constructives visant à inscrire clairement la SPC au niveau stratégique, qui permettraient de mesurer l'évolution des différentes infractions et de réaliser un certain nombre d'analyses thématiques en fonction des caractéristiques des victimes et des auteurs présumés.

Zusammenfassung

Die Debatte konzentriert sich hier auf die sensible Frage der polizeilichen Kriminalstatistik (PKS), das «schwache Glied» im globalen System der Kriminalstatistiken. Der Autor betrachtet zunächst die Schwierigkeiten, denen die Schweiz bei der Erarbeitung einer neuen PKS begegnen wird. Danach macht er konstruktive Vorschläge, welche darauf abzielen, die PKS auf strategischem Niveau einzufügen, was eine Analyse der Entwicklung der verschiedenen Deliktstypen sowie eine gewisse Anzahl thematischer Analysen aufgrund der Charakteristik der Opfer und mutmasslichen Täter erlauben würde.

Summary

The debate is focused on the sensitive question of the police crime statistic (PCS), the «weak link» in the global system of crime statistics. To begin with, the author looks at the difficulties Switzerland will face when instituting a new PCS. Then he makes concrete propositions aiming at embedding the PCS on a strategic level, thus allowing an analysis of the development of various crimes as well as a number of thematic analyses based on the characteristics of victims and presumed perpetrators.

1. Introduction: le maillon faible

Daniel Fink propose un système d'information global en matière de statistiques de la criminalité et du traitement pénal, en partant de la dénonciation ou de la plainte, jusqu'à, le cas échéant, l'exécution de la peine. Les objectifs sont variés: mesure du volume des infractions par exemple, de l'activité des différentes agences, analyses diachroniques et thématiques. On ne saurait remettre en question l'architecture ainsi dessinée. Comme le relève Daniel Fink, l'édifice comporte cependant un maillon faible: la statistique policière de la criminalité (SPC).

Un projet de nouvelle SPC, pilotée par l'office fédéral de la statistique (OFS) et répondant à ses propres critères, est en gestation, ou à tout le moins en discussion depuis plus de huit ans. Le terme n'est pas encore connu et l'accouchement s'annonce d'ores et déjà difficile. Il y a donc lieu de s'interroger sur cette difficulté à mettre sur pied une SPC révisée, plus complète et construite sur des données individuelles (cas et personnes). Disons-le d'emblée: cette difficulté ne nous paraît pas réductible à la seule question des ressources, qu'elles soient humaines ou financières. Le malaise est plus profond et substantiel, sinon comment expliquer que les polices suisses – du moins leurs commandements – acceptent de participer à une SPC justement qualifiée de minimale, parce que recensant une sélection réduite d'infractions et pratiquement inutilisable car construite sur des données agrégées souvent incomplètes?¹

Dans ce contexte, il faut constater que chaque corps de police – à tout le moins cantonal – produit un bilan annuel statistique qui lui est propre et qui va au-delà de l'actuelle «SPC minimale» en relevant plus systématiquement les infractions, l'exemple de statistique la plus élaborée étant la KRISTA de la police cantonale zurichoise. Relevons que cette production alimente le bilan et la traditionnelle conférence de presse annuels des polices et qu'elle ne suscite qu'un intérêt poli parmi les collaborateurs, en

¹ Je remercie Olivier Ribaux de ses commentaires et suggestions; je reste seul responsable des propos ici émis.

particulier du front. Le fédéralisme, dûment mentionné par Daniel Fink, serait-il un obstacle rédhibitoire à la mise sur pied d'une SPC plus ambitieuse? C'est sans doute un facteur de complication qui ne devrait pas résister aux avantages d'une nouvelle SPC, homogène du point de vue de son relevé, de ses règles de comptage, exploitée et diffusée par l'OFS et permettant par exemple de faire des comparaisons sur l'évolution de la criminalité, soit régionalement, soit en comparant des situations proches, par exemple les cantons de Bâle et de Genève.

Le véritable enjeu se situe bien davantage dans le statut même de la statistique criminelle, de l'information ou de la donnée criminelle et de son possible usage en milieu policier. Comment dépasser la perception largement répandue au sein des polices selon laquelle «les statistiques criminelles, ça ne sert à rien», sauf à mesurer éventuellement l'activité de sa brigade ou de son poste? Autre variante: «c'est uniquement pour le politique et la presse».

2. La production et l'exploitation des données au sein des polices: un domaine en expansion

Cette situation paraît d'autant plus paradoxale qu'au sein des corps de police, on trouve localement un nombre important de «statistiques spécifiques» ou de traitements de données. En effet, en regardant de plus près, on se trouve confronté à un enchevêtrement extrêmement complexe de processus de traitement des informations à des niveaux de détails et aux objectifs opérationnels et stratégiques très variés. Une théorie récente fait d'ailleurs du policier un travailleur du savoir, en ce sens qu'il produirait des connaissances à l'usage de son propre service et plus encore, à destination d'autres agences publiques (services de santé, sociaux, etc.) et privées (assurances, par exemple) (Ericson et Haggerty, 1997). Cette théorie, dont certains aspects paraissent outranciers, mériterait d'être éprouvée dans le contexte suisse. Ce qui est certain en revanche, c'est qu'un modèle dit de police d'expertise (ou de résolution de problème) prend de plus en plus d'importance et est appelé à se développer (Brodeur, 2003). L'une de ses caractéristiques fondamentales est précisément de recourir systématiquement à des instruments statistiques afin de dégager des profils de criminalité par exemple. La police de proximité intègre par ailleurs ce type d'outils dans ses

phases de diagnostic (voir à titre d'exemple parmi de nombreux autres, le diagnostic local de sécurité genevois, 2004) et d'évaluation, quoique de manière moins évidente à ce jour. Que ce soit dans le cadre d'une orientation stratégique visant la mise en œuvre de la police de proximité ou plus généralement, dans le contexte de la redevabilité (accountability), les polices, de leur propre initiative ou à la prescription de l'Etat, devront se doter de nouveaux instruments de pilotage et d'évaluation de leur activité. Au vu de ce panorama général, pourquoi la nouvelle SPC a-t-elle tant de difficulté à trouver une place, à défaut d'être centrale?

3. Du stratégique à l'opérationnel: les différents niveaux d'analyse

La réponse se trouve sans doute dans le statut de l'information statistique. Reprenons à notre compte le slogan du Service du Renseignement Criminel du Québec, «pour que l'information devienne renseignement» qui pointe sur l'aspect central: l'information pour être utile ou utilisable doit être interprétée et dotée de sens. Dans cette perspective, l'information relève de la donnée brute tandis que le renseignement (intelligence) est un produit fini, utilisable à un moment donné et dans un contexte spécifique. La transformation implique une reconstruction de l'objet (Ribaux et al., 2003). Avant même de s'intéresser aux différents niveaux d'analyse, il est essentiel de mesurer le caractère incontournable de ce processus dont l'influence augmente en passant du niveau stratégique au niveau opérationnel.

La construction de l'échelle dite de Bui Trong est une première illustration de ce travail de transformation, du relevé à la codification pour dégager un sens permettant d'orienter la prise de décision opérationnelle. C'est en effet à partir de monographies locales émises par les agents des Renseignements généraux (RG) que s'est structurée par induction l'échelle d'évaluation des quartiers sensibles. L'instrument de mesure validé par l'expérience, les faits les plus récents sont alors interprétés en fonction de leur classification dans l'échelle (Bui Trong, 1993, 1998). Sur le plan opérationnel, le degré atteint dans l'échelle donne des indications quant aux dispositifs policiers à prévoir. Mentionnons au passage que cette échelle recense et classifie tant des incivilités que des infractions, ce qui prouve la diversité des données et

des sources à exploiter dans une perspective policière opérationnelle, qu'elle soit préventive ou répressive.

L'identification de phénomènes criminels et l'enquête judiciaire sur ceux-ci suivent un processus similaire avec une dimension très spécifique. Alors que l'évaluation générale (statistique) de la criminalité va essentiellement reposer sur une définition légale et pénale (atteinte à l'intégrité corporelle par exemple), combinée éventuellement avec des notions plus policières pour certains types de délits (le vol est décliné en cambriolage, vol à la tire ou à l'astuce, etc.), l'analyse criminelle opérationnelle va recourir à des données très différentes pour caractériser par exemple telle série de cambriolages (Ribaux et Margot, 2003).

Ces illustrations très brièvement rapportées fournissent une indication forte pour la SPC: cette dernière repose sur des données que l'on qualifiera de «brutes» qui ne sont que d'une utilité relative en termes opérationnels pour les polices. Elles mettent simultanément en évidence la nécessité de distinguer les niveaux d'approche et d'analyse. Sans une telle clarification et une option stratégique affirmée, il y a fort à parier que la nouvelle SPC ne recueillera pas l'adhésion des polices. Tentons l'exercice en suivant Ribaux, Birrer et Walsh (2003). Le premier niveau est le plus général et relève de l'analyse criminelle stratégique. Dans la conception de Ribaux et al., même à ce niveau, l'analyse se focalise sur un phénomène ou un type de délit particulier, dans leur cas, les cambriolages. L'étude de l'évolution du marché de prostitution à Genève sur un peu plus d'une décennie (Sardi et Froidevaux, 2001) se situe à ce même niveau. Pourtant, les deux exemples montrent que l'analyse stratégique recouvre des réalités qui diffèrent sensiblement sur un point crucial en matière de degré d'opérationnalisation. L'analyse du marché de prostitution a permis d'illustrer les principaux changements de ce marché, que ce soit en termes de types de pratique – «transfert» d'une prostitution de rue vers une prostitution de salon ou d'appartement – ou encore de pays d'approvisionnement, pour les cabarets avec l'émergence des pays de l'Europe de l'Est, d'abord Russie puis Ukraine principalement. Cette analyse esquisse ainsi un certain nombre de tendances et permet de générer des recommandations ou des orientations stratégiques. Le destinataire de ce type d'analyse se situe soit au niveau politique, soit au niveau du

commandement de la police. Le policier de front n'y trouvera guère d'intérêt ou d'utilisation, sauf à reconnaître une mise en forme de ce qu'il sait d'expérience! Dans le cas des cambriolages, l'analyse est certes stratégique, mais elle ouvre des perspectives immédiates pour le deuxième niveau, celui de l'analyse opérationnelle. En effet, dès le premier niveau, le cambriolage est décliné sous ses principales formes – cambriolage résidentiel ou commercial, vols dans les véhicules, dans le but d'en tirer des enseignements sur les plans opérationnel et/ou de l'enquête. Cette ouverture est rendue possible par le travail de transformation de la donnée brute ou originelle dans des termes pertinents pour le travail de police. Ainsi le cambriolage n'est pas défini ici pénalement selon le cumul de trois infractions: le vol, la violation de domicile et les dommages à la propriété, mais selon une notion policière qui ne retiendra que les deux premières infractions. En effet, ce que traduisent notamment les dommages à la propriété renvoie au mode de pénétration dans le lieu, avec ou sans effraction. Ce sont les niveaux suivants qui enrichiront l'analyse de nouvelles données et impliqueront un travail plus important d'«intelligence».

Le continuum de l'analyse stratégique à l'analyse opérationnelle est clairement lisible. Le but sera ici d'affiner les mécanismes propres à chacune des formes de cambriolages. Ainsi, en matière de cambriolages résidentiels, l'analyse va intégrer notamment les modes opératoires en faisant l'hypothèque que le cambriolage du jour est commis de manière très différente du cambriolage nocturne. Le troisième niveau enfin portera sur la détection des séries, à l'intérieur des classifications issues de la deuxième étape et fera intervenir l'exploitation des traces forensiques (traces d'outils, semelles, ADN, empreintes digitales, etc.; pour plus de détails, voir les diverses contributions de Ribaux et al.).

4. Sortir de l'impasse

Dans cette structure à trois niveaux, comment situer la SPC, en particulier dans sa version révisée, soutenue par l'OFS? Comment concilier les impératifs liés au système global de la statistique de la criminalité de l'OFS et convaincre qu'une telle statistique a sa place dans l'analyse stratégique des polices? Or ce positionnement stratégique est loin d'être évident, dans la mesure où la SPC se situe à un niveau global, tout

en recensant pour un certain type de délits, notamment ceux qui représentent un fort volume, quantité d'informations détaillées qu'il s'agisse des codes lieux ou des modes opératoires et qui relèvent de l'analyse opérationnelle. C'est précisément là que se situe l'ambivalence du projet de nouvelle SPC, auxquels des membres de différents corps de police ont participé, dont le soussigné!

Enonçons quelques propositions qui permettraient selon nous de concilier les intérêts des différents partenaires et donner ainsi vie à cette nouvelle SPC, sur la base d'un consensus minimal:

- un recensement des cas et des personnes, victimes et auteurs présumés de manière individualisée, c'est-à-dire non agrégée. Ce point permet en particulier d'assurer la transition des données émanant de la police vers les données issues du traitement pénal. La mise en évidence de trajectoires devient ainsi possible;
- un catalogue lié aux définitions légales afin de garantir la cohérence du système global de l'OFS, quand bien même ces définitions n'ont qu'une portée limitée en termes d'analyse opérationnelle pour les polices ainsi que nous l'avons vu;
- une approche plus détaillée pour distinguer les différents types de vols. Compte tenu à la fois du volume des vols et de la variété des types et des cibles, il n'est pas contradictoire d'aller un peu plus en profondeur ici, en particulier dans la qualification de ces vols;
- limiter drastiquement – voire y renoncer – le relevé des types de lieux et des modes opératoires ainsi que les moyens utilisés, dans la mesure où ces éléments relèvent d'un autre niveau d'analyse et doivent être associés à d'autres types de données pour être véritablement parlants;
- limiter également et pour les mêmes raisons que ci-dessus le recensement des objets liés aux délits (butin);
- instaurer la relation entre auteur présumé – victime, en évitant l'inflation des qualifications de cette relation.

Dans ces conditions et en faisant l'hypothèse qu'une version maximaliste a peu de chances de recueillir l'adhésion de tous, la SPC révisée marquerait néanmoins un progrès certain par rapport à la version minimale actuelle, dont rappelons-le, les deux principales limites tiennent au relevé d'une sélection très limitée d'infractions

et au caractère agrégé des données transmises par les polices. Elle permettrait de mesurer l'évolution des différentes infractions pour elles-mêmes ou par titres du code pénal, de réaliser un certain nombre d'analyses thématiques en fonction des caractéristiques des victimes et des auteurs présumés. Elle se situerait clairement au niveau stratégique et éviterait ainsi les ambiguïtés quant à son statut.

5. En guise de conclusion

D'une certaine façon, pendant longtemps, les polices ont emmagasiné des données dans leur système informatique sans véritablement s'attacher à l'exploitation et à l'analyse de ces données. Depuis plusieurs années, sous l'impulsion et la popularité croissante de certains outils, en particulier cartographiques – qui par leur capacité de visualisation ont un aspect pédagogique et attractif que n'ont pas d'autres outils – on note un intérêt et des développements en matière d'analyse tant stratégique qu'opérationnelle. Ces développements ne sont pas toujours faits à l'intérieur d'un cadre conceptuel adéquat (Ribaux, Girod et al., 2003). C'est précisément ce cadre qui fait partiellement défaut dans la définition de la nouvelle SPC. Notre proposition vise à inscrire clairement la SPC au niveau stratégique, renforçant ainsi les chances d'établir un consensus, et à faire un saut qualitatif important par rapport à la version minimale actuelle.

Bibliographie

- Brodeur J.-P., *Les visages de la police*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2003.
- Bui Trong L., L'insécurité des quartiers sensibles: une échelle d'évaluation, *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 14, 1994.
- Bui Trong L., Les violences urbaines à l'échelle des RG. Etat des lieux pour 1998, *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 33, 1998, 215–224.
- Ericson R.V., Haggerty K.D., *Policing the Risk Society*, University of Toronto Press, Toronto, 1997. Extraits dans «La police dans la société du risque et de l'information», *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 34, 1998, 169–202.
- Police cantonale, *Diagnostic local de sécurité 2004 du canton de Genève*, http://www.geneve.ch/police/doc/stat_dls_2004.pdf.
- Ribaux O., Girod A. et al., Forensic intelligence and crime analysis, *Law, Probability and Risk*, 2003, 2, 47–60.
- Ribaux O., Margot P., Case based reasoning in criminal intelligence using forensic case data, *Science & Justice*, 2003, vol. 43, 3.

Ribaux O., Birrer S. et Walsh S.J., A Three Level Architecture for the Analysis of Serial Burglary that Integrates Crime Mapping Tools and Forensic Case Data, *Forensic Science International*, Proceedings of the 3rd European Academy of forensic Science Meeting, Istanbul, September 22-27, 2003.

Sardi M., Froidevaux D., «*Le monde de la nuit*». *Milieu de la prostitution, affaires et crime organisé*. Etude du milieu genevois de la prostitution basée sur l'analyse de données policières, judiciaires et administratives, www.erasm.ch, 2001.

Didier FROIDEVAUX

Directeur des études stratégiques

Police cantonale de Genève

didier.froidevaux@police.ge.ch